



## PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales

Modification du nom, complément de  
l'objet et départ d'un des membres du  
Groupement d'Intérêt Public Formation  
Continue et Insertion Professionnelle de  
Basse Normandie

LE PREFET DE LA REGION DE BASSE-NORMANDIE,  
PREFET DU CALVADOS,  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR,  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

**VU** la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment les articles 98 et suivants ;  
**VU** le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;  
**VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) de Basse-Normandie approuvée par arrêté du préfet du Calvados du 16 avril 2013 ;  
**VU** la délibération de l'assemblée générale du GIP-FCIP du 25 juin 2015 ;  
**VU** la délibération de l'université de Basse Normandie du 2 octobre 2015 ;  
**VU** la délibération du lycée Alexis de Tocqueville du 30 juin 2015 ;  
**VU** la délibération du lycée Jean Guéhenno du 25 juin 2015 ;  
**VU** la délibération du lycée Curie-Corot du 25 juin 2015 ;  
**VU** la délibération du lycée Augustin Fresnel du 25 juin 2015.

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale pour les affaires régionales par intérim ;

### ARRETE

**ARTICLE 1** : est approuvée la convention constitutive modifiée du groupement d'intérêt public "GIP-FCIP de Basse Normandie", dont un extrait figure en annexe du présent arrêté. La convention constitutive modifiée peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement.

**ARTICLE 2** : La dénomination du groupement devient :  
Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Caen, GIP FCIP de l'académie de Caen.

## ANNEXE

Extrait de la convention constitutive modifiée du « GIP FCIP de Basse-Normandie »

### 1 Il est constitué entre :

- l'État, représenté par le recteur de l'académie de Caen

Rectorat de l'académie de Caen

168 rue Caponière BP 46184

14061 CAEN cedex

et

- l'université de Caen Basse Normandie (UCBN), Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), représenté par son président

Esplanade de la paix

14032 CAEN cedex 5

- le lycée *Augustin Fresnel*, établissement public local d'enseignement (EPLE), support de Greta, représenté par son chef d'établissement

49 avenue Père Charles de Foucaud BP 46153

14065 CAEN cedex 4

- le lycée *Alexis de Tocqueville*, établissement public local d'enseignement (EPLE), représenté par son chef d'établissement

34 avenue Henri Poincaré BP 40515

50105 CHERBOURG-OCTEVILLE cedex

- le lycée *Pierre et Marie Curie*, établissement public local d'enseignement (EPLE), support de Greta, représenté par son chef d'établissement

377 rue de l'Exode B.P. 245

50015 SAINT-LÔ cedex

- le lycée *Jean Guéhenno*, établissement public local d'enseignement (EPLE), support de Greta, représenté par son chef d'établissement

16 rue Pierre Huet BP 269

61105 FLERS cedex

personnes morales,

un groupement d'intérêt public régi par les articles 98 et suivants de la loi n° 2011-525 du

17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par ses décrets

d'application et par la présente convention.

## TITRE PREMIER

### CONSTITUTION

#### *Article premier*

#### **Dénomination**

La dénomination du groupement est :

**Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle de l'académie de Caen, GIP FCIP de l'académie de Caen, ci-après dénommé groupement.**

#### *Article 2*

#### **Objet**

Dans le cadre des orientations définies par le recteur, le groupement d'intérêt public a pour objet le développement d'une coopération concertée au niveau de l'académie dans les domaines de la formation continue des adultes, de la formation et de l'insertion professionnelle. Pour ce faire, il exerce notamment :

1. des fonctions supports pour le compte du réseau des Greta et des membres

- contribution à l'élaboration des contrats d'objectifs conclus entre le recteur et chaque EPLE support de Greta et accompagnement de leur mise en œuvre ;
  - contribution à l'harmonisation des pratiques de gestion des ressources humaines des Greta ;
  - mise en œuvre d'un plan de formation à destination des personnels de la formation continue ;
  - cellule de veille, d'animation, de recherche-développement et d'ingénierie de formation ;
  - actions de formation de formateurs ;
  - prestations de services en direction des Greta ;
  - coordination des réponses aux appels d'offres publics ou privés d'envergure régionale et/ou contribution à l'action publique régionale de formation professionnelle. Il peut être porteur d'une réponse à un appel d'offre d'envergure interrégionale, nationale, européenne ou internationale. Il est l'interlocuteur unique du conseil régional pour sa déclinaison opérationnelle en lien avec les politiques académiques. Il négocie les marchés régionaux au nom des EPLE support de Greta membres du groupement et fait exécuter la commande publique par ces EPLE. Il passe une convention avec le commanditaire en précisant les EPLE support de Greta concernés. Il établit ensuite une convention spécifique avec chaque EPLE support de Greta réalisateur. Il peut soit soumissionner en son nom, soit être constitué mandataire d'un groupement solidaire ;
  - gestion des fonds créés pour couvrir les risques financiers afférents à la gestion de la formation continue par les Greta, renforcer l'efficacité de l'activité de ces groupements et optimiser l'emploi de leurs ressources ;
  - gestion et coordination des programmes européens ;
  - gestion et coordination de subventions au profit de ses membres ;
  - appui à la mise en œuvre de programmes européens ;
  - actions de communication au nom du réseau académique de formation continue et promotion de l'offre y afférant.
2. des activités et prestations spécifiques dans les domaines suivants :
- validation des acquis de l'expérience (dont éventuellement l'accompagnement) ;
  - participation à la mise en œuvre et à la gestion de sessions de validation et d'examens (pour les diplômés et les publics relevant de la compétence du groupement en matière de validation), dans le prolongement de la mission des examens et concours ;
  - conseil en formation, expertise, études, etc., en direction des entreprises et autres tiers ;
  - activités de formation continue et d'insertion professionnelle bénéficiant de l'apport de financements extérieurs ;
  - promotion et éventuellement gestion de dispositifs d'insertion et animation des personnels intervenant dans ces dispositifs ;
  - activités relatives à la formation professionnelle des jeunes sous contrat de travail et éventuellement gestion administrative et financière du centre académique de formation d'apprentis ;
  - gestion des activités de bilan-orientation ;
  - prestations de services en direction des EPLE, des autres structures de l'éducation nationale et des autres membres du groupement.
3. la gestion des équipements et des services d'intérêt commun, nécessaires aux dites fonctions et activités du GIP FCIP.

**ARTICLE 3** : Madame la secrétaire générale aux affaires régionales par intérim de Basse-Normandie est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le

16 DEC. 2015

Le Préfet de la région Basse-Normandie

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Charbonniaud', written over the printed name below.

**Jean CHARBONNIAUD**